

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2005032**

**Signataire : JT**

**OBJET : Acceptation du fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement du fonctionnement du Conservatoire National de Région**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5-VI,

Considérant que le Conservatoire National de Région accueille des élèves dont l'origine dépasse le territoire communal et présente à ce titre un intérêt communautaire,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union pour un Mouvement Populaire" et "Verts" s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

Article 1 : Accepte le fonds de concours de 635 500 euros versé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement du fonctionnement du Conservatoire National de Région

Article 2 : La recette sera imputée sur l'article :

- 7475-311 (705-7475-311)

le Maire